



PROJET PEDAGOGIQUE
CENTRE DE LOISIRS SPORTIFS
ASVEL OMNISPORTS



Année 2023 -2024

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Contexte	3
3. Généralités	3
Type de centre de loisirs.....	3
Organisateurs	3
Effectifs et horaires	3
Implantation géographique.....	3
Activités dominantes	3
4. Les caractéristiques du Centre et ses objectifs.....	4
Nos intentions éducatives	4
Le projet éducatif	4
5. La mise en place du Projet.....	5
La situation géographique.....	5
Les Moyens mis à disposition	6
Moyens Humains.....	6
Moyens Matériel	6
Inscriptions.....	6
6. Le fonctionnement	7
Journée type.....	7
Les activités	7
Les règles de vie	8
Les mesures envisagées pour l'accueil de mineurs en situation de handicap	8
Les Consignes à chaque Educateur/Encadrant.....	8

1. Introduction

Villeurbanne regroupe plus de 154000 habitants (2020). Elle est la plus importante sous-préfecture de France qui voit sa population croître de façon régulière depuis les années 90. La ville est divisée en 16 quartiers. Elle compte 24 écoles élémentaires et quelques 11000 élèves du CP au CM2.

Le tissu associatif municipal est d'une grande densité avec pas moins de 250 associations sportives. Parmi toutes ces associations, une des plus connues est celle de l'ASVEL Omnisports, créée en 1948, composée de 11 sections différentes (Athlétisme - Boules - Triathlon - Judo - Lutte - Pelote Basque - Ski-Montagne - Volley - Hockey sur Gazon - Football - Rugby). À elle seule, elle compte plus de 2500 licenciés.

En raison de la modification des rythmes scolaires et le retour à la semaine des 4 jours, l'ASVEL Omnisports ouvre son Centre de Loisirs et Éducatif les mercredis matins.

Cet accueil de loisirs sera situé dans le quartier Cusset, sur le Stade Boiron Granger, 51 Rue Pierre Baratin à Villeurbanne.

2. Contexte

La Ville de Villeurbanne, après une vaste concertation, a décidé du retour de la semaine à 4 Jours d'école. En conséquence, l'ASVEL Omnisports, forte de ses 2500 licenciés, a choisi d'ouvrir un ALSH Multisports Éducatif tous les mercredis matin (hors vacances scolaires) aux enfants de 6 à 11 ans.

La Mairie ouvrira également des Centres Périscolaires les mercredis matins au sein des écoles primaires. L'ASUL Vacances situé rue Léon Blum proposera également un accueil de loisirs le mercredi matin. 11000 enfants sont actuellement scolarisés dans les écoles primaires de Villeurbanne, mais seulement 3500 places seront ouvertes dans les ACM Municipaux et à l'ASUL. Nous avons donc souhaité offrir un moyen de garde supplémentaire aux parents des jeunes Villeurbannais.

3. Généralités

Type de centre de loisirs

L'ASVEL Omnisports propose un accueil de Loisirs sans Hébergement agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et Sport sous le n° d'agrément 069

Organisateurs

Cette structure est sous la responsabilité du directeur du centre de Loisirs.

Effectifs et horaires

Nous accueillerons 48 enfants les mercredis (sauf vacances scolaires) de 8h30 et 12h en 4 groupes.

1 groupe CP (6-7 ans)

1 groupe CE1 (7-8 ans)

1 groupe CE2 (8-9 ans)

1 groupe CM1/CM2 (9-11 ans)

Implantation géographique

Les activités du centre de loisirs se déroulent au Stade Boiron Granger, 51 Rue Pierre Baratin à Villeurbanne. Le Stade est situé dans le Quartier Cusset desservi par le métro A et la ligne de bus C3.

Activités dominantes

Les activités pratiquées seront les activités sportives et éducatives.

4. Les caractéristiques du Centre et ses objectifs

Nos intentions éducatives

Accueillir tous les enfants dans une logique mixte

Rechercher le plaisir et le bien-être de l'enfant

Participer au développement de l'enfant sur les plans individuels et collectifs

Permettre la découverte l'initiation, la progression dans la pratique sportive

Sensibiliser les enfants à l'éducation à la santé et au développement durable

Le projet éducatif

Le Centre de Loisirs Sportifs et Éducatifs de l'ASVEL Omnisports s'inscrit dans la politique sportive et éducative de la Ville en s'appuyant sur les 2 Projets Municipaux : le Projet Sportif Local et le Projet Éducatif de Territoire.

Nous avons priorisé 3 objectifs éducatifs municipaux, qui seront les pierres angulaires de notre Centre de Loisirs Sportifs et Éducatifs :

Développement Durable, Citoyenneté et Vivre ensemble, tiré du PEDT

Soutenir la Pratique Physique et Sportive éducative, PSL

Encourager et promouvoir la mixité dans les pratiques physiques, PSL

Nous utiliserons les activités physiques et sportives ainsi que des ateliers autour de l'écologie et de l'éducation à la santé pour répondre à ces objectifs de territoire.

Objectifs éducatifs	Objectif general	Objectifs opérationnels (comment je vais le mettre en place)	Moyens opérationnels (moyen humain matériel et financier)	Critère d'évaluation
Développement Durable, Citoyenneté et Vivre ensemble	Promouvoir l'éducation à la santé	Intervention dans le domaine de l'Éducation à la santé à travers des ateliers créatifs et/ou de cuisine.	1 intervenant interviendra à chaque séance sur ce thème en lien avec les objectifs	Les jeunes ont-ils changer quelques-unes de leurs habitudes à la maison ? Si oui lesquelles ?
	Promouvoir le respect de l'environnement	Intervention dans les domaines de l'Écologie à travers des ateliers : « Do it Yourself »	1 intervenant interviendra à chaque séance sur ce thème en lien avec les objectifs	Les jeunes ont-ils changer quelques-unes de leurs habitudes à la maison ? Si oui lesquelles?
Soutenir la Pratique Physique et Sportive éducative	Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et compléter leur expérience sportive.	Les jeunes pratiqueront au moins 5 activités sportives tout au long de l'année, par cycle de 5 à 7 séances. Une progression réfléchi sera proposée à chaque cycle en fonction de l'âge des jeunes.	Des éducateurs sportifs diplômés de spécialités sportives différentes interviendront toute l'année sur les 4 groupes de jeunes. Du matériel spécifique mis à disposition	Des tests simples et rapides permettront de mesurer les progrès sur le plan moteur et le goût de l'effort.

	Amener l'enfant à pratiquer une APS de façon durable.	À l'aide de situations sportives simples adaptées à l'âge de nos jeunes. Nous accentuerons sur la nécessité de pratiquer une APS régulièrement	Chaque éducateur établira une programmation de son cycle. Entre chaque séance, les jeunes seront invités à approfondir les situations proposées lors des séances.	Le programme a-t-il été réalisé ? Les Jeunes ont-ils pratiqués de manière autonome entre les séances ?
Encourager et promouvoir la mixité dans les pratiques sportives et/ou éducatives	Développer les rapports entre jeunes sur différents temps appelant la cohésion, l'entraide, le respect des règles et des autres.	Plusieurs fois dans l'année, nous organiserons des opérations communes aux 4 groupes, où petits et grands devront collaborés.	En plus de nos intervenants habituels, nous ferons appels à des associations spécialisées pour nous soutenir dans l'organisaient de ces opérations.	Contrôler les relations Petits/Grands. S'assurer que chacun ait le droit à la parole.
	Être Capable de partager/communiquer afin de parvenir à un but commun lors des différentes activités (sportives et/ou éducatives).	À l'intérieur de chacun des 4 groupes d'âge, nous favoriserons les situations pédagogiques à plusieurs où la collaboration sera nécessaire, avec une attention particulière sur la composition des « équipes ».	Une sensibilisation particulière de nos intervenants sera faite sur cet aspect, en proposant une formation si besoin.	S'assurer qu'aucun enfant ne soit mis de côté Mettre en évidence, les problèmes relationnels entre les jeunes

En conclusion :

Les objectifs pédagogiques développés dans le centre de loisirs seront :

Psychomoteur : Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques dans un cadre sécurisé autour de professionnels favorisant la réussite et la progression individuelle et collective.

Social : Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux autres, de nouer des relations et de se positionner au sein d'un groupe.

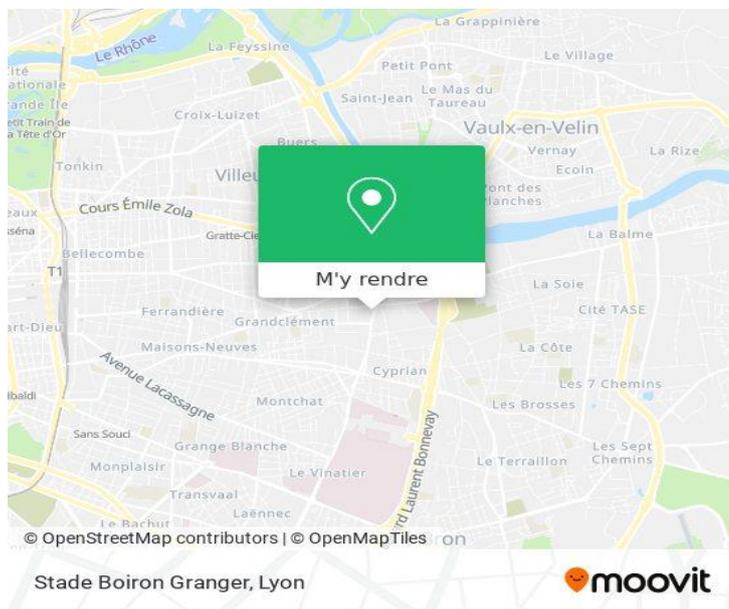
Cognitif : permettre à l'enfant de développer ses capacités mentales et intellectuelles.

5. La mise en place du Projet

La situation géographique

Les activités du centre de loisirs se déroulent au Stade Boiron Granger, 51 Rue Pierre Baratin à Villeurbanne
Le Stade est situé dans le Quartier Cusset desservi par le métro A et la ligne de bus C3.





Les Jeunes seront accueillis dans la salle Conviviale utilisée habituellement par l'ASVEL RUGBY, située en bordure du terrain de rugby et de la piste d'Athlétisme qui seront à disposition.

La Salle Conviviale est équipée d'une cuisine, et d'une grande salle polyvalente.

Les Moyens mis à disposition

Moyens Humains

Un directeur

3 à 4 éducateurs salariés de l'ASVEL Omnisports diplômés sportifs

Des intervenants extérieurs en fonction des activités proposées

Des bénévoles de l'ASVEL Omnisports lors d'actions spécifiques.

Moyens Matériel

Le matériel Sportif mis à disposition par les sections de l'ASVEL Omnisports

Commande de Matériel spécifique aux activités hors section de l'ASVEL Omnisports

4 Trousses de Premiers secours

Achats de Tickets TCL lors des sorties extérieures

Un téléphone pour le directeur

Ordinateur - Imprimante et Accès Internet

Le stade Boiron Granger

L'Espace Convivial du Stade Boiron Granger

Inscriptions

Chaque famille doit constituer un dossier administratif commun sur le site :

<https://www.asvelomnisports.com>

Dans l'onglet centre de loisirs, il faudra remplir le dossier d'inscription.

Le règlement par chèque ou virement se fera à l'ASVEL omnisports par courrier à :

ASVEL Omnisports Centre de loisirs 245 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

Ou en vous rendant au siège de l'ASVEL Omnisports les matins entre 8h15 et 11h30 au 245 cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne

Pour tout renseignements vous pouvez envoyer un mail à : ASVEL.loisirs@gmail.com

Le tarif sera établi en fonction du quotient familial (justificatif à joindre à l'inscription) :

Quotient familial	Tarif par mois
- De 500	35 €
De 501 à 1000	40 €
De 1001 à 1500	45 €
De 1501 à 2000	50 €
De 2001 à 2500	55 €
+ de 2501	60 €

6. Le fonctionnement

La matinée sera répartie en 2 temps

- Un temps d'activité physique et sportive encadrée par les éducateurs sportifs, principalement en extérieur.
2 éducateurs sportifs auront chacun un groupe en charge sur leur spécialité sur les temps 1 puis sur le temps 2.
- Un temps d'activités éducatives
Soit sur l'écologie avec l'intervention d'associations spécialisées dans la gestion des déchets, ou l'animation d'ateliers spécifiques
Soit sur l'éducation à la santé avec l'intervention de spécialistes dans le domaine

Journée type

8h30 à 8h50 Accueil échelonné, les enfants entre progressivement dans la structure au travers d'activités en autonomie (jeux de société, ou jeux calme d'intérieur) dans la salle conviviale de

8h50 - 9h00 Préparation pour l'activité

9h00-10h20 Activités Sportive ou Éducative

10h20-10h30 Pause et Changement d'activité – collation apportée par les enfants

10h30-11h50 Activités Sportive ou Éducative

11h50-12h00 Rangement du matériel, préparation pour le départ

Les enfants sont répartis en 4 groupes d'âge : 6 ans (CP) / 7 ans (CE1) / 8 ans (CE2) / 9/10 ans (CM1/CM2) avec un référent pour chaque groupe.

Les activités

Les activités physiques et sportives seront encadrées par des éducateurs salariés de l'ASVEL Omnisports, diplômés et spécialistes des activités pratiquées en fonction des normes imposées par Jeunesse et Sport. L'année scolaire sera découpée en cycle de 6 à 8 séances, en fonction des vacances scolaires. Les enfants pourront ainsi découvrir et s'initier à plusieurs activités sportives tout au long de l'année.

Dans le cas où nous proposerions des APS en dehors de notre champ de compétences, nous ferions appels à des éducateurs diplômés et spécialistes de l'APS en question.

Les activités éducatives : Ecologie et Education à la Santé plus particulièrement, seront encadrées par des spécialistes en la matière. Plus ponctuellement, nous ferons appels à des associations métropolitaines (ex : Zéro Déchets) pour nous aider monter des opérations spécifiques (Ramassages de déchets, Grand jeu autour de la gestion des déchets...)

Au moins, une sortie sera programmée mi-décembre au Parc de la Feyssine pour un ramassage des déchets ; en prévision du Cross de le Feyssine qui se déroulera au début des vacances de Noël.

Le déplacement se fera en transport en commun, pour cette occasion nous renforcerons notre équipe d'encadrement en faisant appel aux bénévoles de l'ASVEL Omnisports.

Les règles de vie

Les enfants présents devront avoir une tenue de sport pour participer aux activités. Ils devront apporter une bouteille d'eau et une collation (gâteaux, pain, fruits...).

Une sensibilisation sera faite autour du respect du matériel (installation et matériel pédagogique).

Les mesures envisagées pour l'accueil de mineurs en situation de handicap

Le directeur s'efforcera de prendre contact avec les parents de l'enfant en amont afin de demander à la famille et à l'équipe médicale qui suit l'enfant un dossier précis le concernant (informations sur sa vie quotidienne, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres, son système de communication, l'autonomie, ses centres d'intérêt). Le dossier contiendra notamment un certificat médical précisant toutes réserves, inaptitudes ou contre-indications. En fonction de l'autonomie de l'enfant prévoir également la rencontre entre l'enfant, et l'animateur référent avant le centre. Un/e animateur/rice « APA » (Activités Physiques Adaptées) s'occupera de l'enfant porteur de handicap.

Il peut, rencontrer les professionnels qui prennent déjà en charge l'enfant (école, institution, service de soins) avec l'accord de la famille

Si des problèmes de santé sont repérés (épilepsie ...) il faudra définir un protocole précis de conduite à tenir (avec la famille et / ou les professionnels de santé)

Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problèmes que celui-ci est susceptible de rencontrer.

L'assistant sanitaire est informé par le directeur de l'ensemble des renseignements disponibles.

Attention : la confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

Les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (en fonction du degré de handicap)

Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques, l'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.

Les Consignes à chaque Educateur/Encadrant.

Respect des horaires (début de journée et activité)

Une trousse de pharmacie est emmenée pour tous les déplacements.

Chaque sortie du centre est signalée avec le lieu et l'itinéraire.

Chaque animateur a en permanence la liste des enfants ainsi que les numéros de téléphone d'urgence (direction).

Il est interdit de fumer devant les enfants (pendant la pause) et de consommer de l'alcool pendant le centre.

Les animateurs sont responsables du bon ordre et du matériel spécifique à leur activité.

Il est impératif de compter les enfants à chaque déplacement, chaque activité, au début à la fin, dans les transports...et de vérifier le taux d'encadrement en fonction de l'activité ou du déplacement.

Les animateurs spécialistes sont garants de la sécurité de leur activité (réglementation disponible au bureau) et peuvent arrêter l'activité s'ils jugent que celle-ci ne répond pas aux exigences de sécurité.

Tous les faits importants (soins, accidents, altercation entre enfants ou animateurs, punitions...) doivent être signalé au directeur et à l'ensemble de l'équipe pendant les débriefings ou à tout moment jugé utile ; l'animateur prend des sanctions immédiates et adaptées.

Les animateurs veillent aux respects de l'environnement (pas de papiers par terre, pas de dégradation, ...) et des locaux (sanitaires, vestiaires...).

Les temps d'accueil ne sont pas des temps de pause pour les animateurs, ces derniers sont impérativement en activité ou au contact des enfants.

La tenue doit être correcte à chaque instant de la journée et adaptée à l'activité, port d'une tenue ASVEL obligatoire.